ID11B

Mis à jour le 6 octobre 2014

REPUBLIQUE GABONAISE
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DE LA PROSPECTIVE

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
BP 37 / 45 - LIBREVILLE
TEL : 01.79.53.76 OU 01.79.53.77

Date de réception ou cachet du service

DECLARATION

(À établir en deux exemplaires)

RETENUE A LA SOURCE SUR LES REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS DES PERSONNES PHYSIQUES

Exercice : Date du paiement des revenus :

1 – Identification de la partie versante	**Cadre réservé à l'administration**
n° du contribuable : I__I__I__I__I__I__I I__I (Numéro d'Identification Fiscale (NIF)) Nom du contribuable : Raison sociale : Sigle : Boîte postale Ville : Téléphone : Télécopie : Adresse e-mail : Site Internet :	
Code de résidence : (Résidence d'affectation de l'impôt)	☐

2 – Détermination de l'impôt à payer

Nature des revenus	(1) Revenus encaissés sur la période	(2) Taux	Montant de l'impôt (1) x (2)	Code Nature
Revenus de capitaux mobiliers et assimilés (Art. 98 et 103 du CGI)		20%		
Intérêts de bons de caisse		15%		
Revenus des obligations à échéance d'au moins 5 ans		10%		
Revenus perçus par des non-résidents		20%		

3 – Règlement de l'impôt

Mode de versement :

- espèces (si < 500.000 FCFA) : ☐
- chèque (si <100 000.000 FCFA) : ☐ n° de chèque :

Banque :

- Virement (si ≥100 000.000 FCFA) : ☐ date :

IBAN

BIC

n° de quittance :
Cachet de la Recette

Fait à , le
Signature et cachet du contribuable

Joindre à la présente déclaration une liste des bénéficiaires précisant leur nom, leur numéro statistique (NIF) et le montant des revenus perçus par chacun d'eux.

Rappel : Le dépôt de la déclaration doit obligatoirement s'accompagner du paiement de l'impôt dû.
Date limite de dépôt (art. 111 du CGI) : dans un délai de 30 jours après le paiement des revenus.